Conditions Générales de Vente (CGV) - Serenity Dev

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées les "CGV") définissent les termes et conditions auxquels l'entreprise Serenity Dev (ci-après dénommée le "Fournisseur") fournit des services de développement web et connexes à ses clients (ci-après dénommés le "Client").

2. Acceptation des CGV

Les CGV ci-dessous définissent les liens contractuels entre la société SerenityDev et toute personne physique ou morale achetant ses services.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans restriction ni réserves en engageant le Fournisseur pour ses services. Les CGV prévalent sur toutes les autres conditions générales ou particulières non expressément acceptées par écrit par le Fournisseur.

La société SerenityDev se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment via la publication d'une nouvelle version sur son site web. Les CGV qui s'appliquent sont celles en vigueurs au moment de la signature du contrat validant la commande de la prestation.

3. Prestations de Services

3.1 Nature des prestations

L'ensemble des prestations proposées par SerenityDev est préalablement défini lors d'un rendez-vous en amont.

- **A**. Contrats à Durée Déterminée : Certains projets peuvent être soumis à un contrat à durée déterminée, où les parties conviennent d'une période spécifique pendant laquelle les services seront fournis. Les modalités de résiliation anticipée, le calendrier de paiement et d'autres détails pertinents seront précisés dans le contrat.
- **B**. Contrats Basés sur Cahier des Charges : Pour d'autres projets, les parties peuvent choisir de travailler sur la base d'un cahier des charges défini en amont. Dans ce cas, le cahier des charges décrira en détail la portée, les spécifications et les attentes du projet. Les tarifs, les délais et les modalités de paiement seront également définis dans le cahier des charges.

Le Client et le Fournisseur peuvent convenir, au cas par cas, du type de contrat qui convient le mieux à chaque projet, en fonction de ses besoins spécifiques et de sa complexité.

Les prestations proposées par le Fournisseur (liste non exhaustive) sont :

- Développement Frontend d'application web/mobile.
- Développement Backend

3.2 Conditions d'exécution des prestations

Le Fournisseur s'engage à fournir au Client les services de développement web convenus dans le cadre d'un contrat distinct. Les détails spécifiques des services, y compris les coûts et les délais, seront convenus par écrit entre les deux parties avant le début de chaque projet.

Toute prestation commandée par le Client devra faire l'objet d'un devis daté et signé pour acceptation par le Client. Il devra être accompagné du montant au comptant ou d'un acompte d'un montant selon les modalités de paiement correspondant à la prestation choisie.

Toute prestation est due à compter de la réception du paiement dû par le Client auprès de SerenityDev.

Toute modification même partielle de la mission confiée fera l'objet d'un devis de réajustement éventuel du montant de la prestation en fonction de l'impact généré par la modification.

En cas de dépassement de la durée d'exécution initialement prévue pour un projet, les deux parties conviennent de prendre des mesures pour résoudre la situation de manière équitable et efficace. Le Fournisseur s'engage à informer le Client dès que des retards significatifs sont anticipés, et à discuter des raisons de ces retards ainsi que des solutions possibles. Le Client s'engage à coopérer activement dans la recherche de solutions pour minimiser les retards.

Si le dépassement de la durée résulte d'un changement de portée ou de spécifications du projet demandé par le Client après le début des travaux, les parties réévalueront conjointement les termes du contrat, y compris les coûts et les délais, et procéderont à toute modification nécessaire.

Si un retard dans l'exécution du projet résulte d'une action ou d'une inaction du Client, le Fournisseur ne peut être tenu responsable des conséquences de ce retard, y compris tout dépassement de délai ou d'autres retards associés. Dans de tels cas, le Fournisseur se réserve le droit de réévaluer les délais, les coûts et les autres modalités du contrat pour tenir compte du retard imputable au Client.

Dans tous les cas, le Fournisseur s'efforcera de respecter les délais convenus autant que possible, tout en maintenant la qualité du travail. Nous croyons en une communication ouverte et en une collaboration continue pour assurer la satisfaction du Client, même en cas de dépassement de la durée initialement prévue.

SerenityDev se réserve la possibilité de ne pas donner suite à une commande pour quelque raison que ce soit et en informera le Client.

Dès la signature du devis ou du contrat, le Client s'engage à :

 Mettre à disposition du Fournisseur, dans les délais nécessaires, l'ensemble des documents et des informations indispensables à la bonne exécution des prestations.

- Mettre à disposition l'environnement, ressources nécessaires au bon déroulement de la prestation (UX/UI designer, développeur backend, développeur frontend, DevOps, etc....)
- Verser à SerenityDev le montant indiqué sur le devis conformément aux modalités de paiements correspondantes.
- Être disponible pour les questions et étapes de validations ou cérémonies (dans le cadre de l'utilisation de la méthodologie agile).

3.3 Réception des prestations

À la fin de chaque projet, le Client s'engage à procéder à une réception des prestations fournies par le Fournisseur. Cette réception permet au Client de vérifier que les travaux ont été effectués conformément aux spécifications convenues et aux normes de qualité établies. Le Fournisseur fournira au Client une démonstration des livrables, des fonctionnalités et des performances du projet, permettant au Client de poser des questions et d'exprimer ses commentaires.

Le Client s'engage à notifier par écrit au Fournisseur toute non-conformité majeure par rapport aux spécifications convenues dans un délai raisonnable (établi au préalable dans le devis ou le contrat) après la démonstration. Le Fournisseur s'engage à prendre des mesures pour corriger les problèmes signalés dans les plus brefs délais.

La réception des prestations sera considérée comme acceptée par le Client si aucune notification de non-conformité n'est reçue dans un délai convenu après la démonstration, tel que spécifié dans le contrat. Une fois la réception des prestations acceptée, le Client s'engage signer un procès-verbal de réception de prestation ainsi qu'à régler les paiements finaux conformément aux modalités convenues.

4. Tarifs et Paiements

Les propositions tarifaires sont valables un mois à compter de leur date d'édition. Passé ce délai, le Fournisseur se réserve la possibilité d'en revoir les termes.

Les tarifs des services fournis par Serenity Dev seront convenus au préalable avec le Client, et les détails spécifiques seront spécifiés dans le contrat ou dans un devis. Les modalités de paiement convenues incluront le montant total à facturer, les échéances de paiement et toute autre information pertinente.

Le Client s'engage à respecter les échéances de paiement spécifiées dans le contrat ou dans le devis. Tout paiement en retard pourra entraîner des frais supplémentaires conformément aux modalités énoncées dans le contrat.

Les tarifs sont sujets à révision et peuvent être ajustés en fonction des besoins spécifiques du projet ou des modifications demandées par le Client. Toute modification des tarifs sera discutée et confirmée par écrit avant d'être mise en œuvre.

Les paiement s'effectuerons par virement bancaire. L'IBAN figurera sur les contrats.

4.1 Frais additionnels ou exceptionnels

Dans le cas où un projet nécessite des déplacements en dehors de la région Ile de France, des frais additionnels peuvent s'appliquer. Ces frais couvriront les coûts liés aux déplacements, tels que les frais de transport, d'hébergement et de restauration, ainsi que d'autres dépenses directement associées au déplacement.

Les détails spécifiques des frais additionnels en cas de déplacement seront convenus par écrit entre les parties avant que de tels déplacements ne soient entrepris. Les modalités de paiement de ces frais seront également spécifiées, y compris les délais et les méthodes de remboursement.

Nous croyons en la transparence en matière de coûts, et tous les frais additionnels en cas de déplacement seront clairement communiqués au Client avant le début de tout déplacement hors de la région spécifiée dans le contrat. Ces frais seront évalués de manière équitable et en tenant compte des besoins spécifiques du projet.

4.2 Cas particulier

En cas de rupture de contrat en cours d'exécution ou en cas d'arrêt du projet par le Client au-delà du délai de rétractation fixé par l'article L221-18 du Code de la consommation, la somme de l'acompte ne pourra être récupéré par le Client et le Fournisseur sera amené à facturer :

- L'intégralité des montants dus pour toutes les phases entamées.
- 20% du prix des honoraires restants à facturer à titre d'indemnité lié au préjudice de perte de contrats potentiels.

Délai de rétractation

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client dispose de 14 jours à compter du lendemain de la signature du contrat. Si ce délai expire un samedi ou un dimanche, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable souvent.

5. Propriété Intellectuelle

Vérifier les droits d'auteurs

Sauf indication contraire dans le contrat, le Client reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle liés aux services fournis restent la propriété du Fournisseur jusqu'à ce que le paiement intégral ait été reçu.

6. Confidentialité

Le Fournisseur et le Client reconnaissent l'importance de préserver la confidentialité des informations échangées pendant la durée du contrat. Toutes les informations, données, documents, et autres éléments fournis par l'une ou l'autre des parties seront traités avec la plus grande confidentialité.

Les deux parties s'engagent à ne pas divulguer, partager ou utiliser à des fins autres que celles prévues dans le cadre du contrat, toutes informations confidentielles et données sensibles auxquelles elles pourraient avoir accès. Cette obligation de confidentialité s'étend également aux sous-traitants et aux membres du personnel des deux parties impliquées dans le projet.

La confidentialité restera en vigueur après la résiliation du contrat et perdurera pendant une période spécifiée ou jusqu'à ce que les informations confidentielles cessent d'être confidentielles par nature ou par la loi.

Cet engagement en matière de confidentialité vise à protéger les intérêts et les informations sensibles des deux parties, assurant ainsi une collaboration basée sur la confiance et la sécurité des données.

7. Responsabilité

Le Fournisseur s'engage à fournir des services de haute qualité, mais ne peut être tenu responsable des pertes, dommages ou coûts résultant directement ou indirectement de ses services. Le Client assume la responsabilité de la validation et de la vérification de tout travail réalisé.

8. Résiliation

Les deux parties ont le droit de résilier le contrat sous certaines conditions. La résiliation du contrat peut être initiée dans les situations suivantes :

a. Résiliation à l'Amiable : Les parties peuvent convenir mutuellement de résilier le contrat à tout moment par écrit. Dans ce cas, les modalités de résiliation, y compris toute obligation de paiement restante, seront discutées et définies de manière équitable.

b. Résiliation pour Non-Respect des Engagements : Si l'une des parties ne respecte pas ses obligations en vertu du contrat, l'autre partie peut entamer une procédure de résiliation. La partie en infraction sera

informée par écrit des raisons de la résiliation et aura l'opportunité de remédier à la situation dans un délai raisonnable.

c. Résiliation pour Force Majeure : Si des événements indépendants de la volonté des parties, tels que des catastrophes naturelles, des conflits armés, ou d'autres circonstances de force majeure, rendent impossible l'exécution du contrat, les parties peuvent résilier le contrat sans être tenues responsables de cette résiliation.

9. Loi Applicable et Juridiction

Le présent contrat est régi par la loi applicable dans la juridiction du Fournisseur. Tout litige résultant de ce contrat sera soumis à la juridiction exclusive de cette juridiction.

10. Modification des CGV

Le Fournisseur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles CGV seront applicables aux contrats conclus après leur date d'entrée en vigueur.

En acceptant ces CGV, le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté les termes et conditions décrits cidessus.